

folia avec une Princesse de la Maison de Savoye :  
 La voici : *Chancelier*, Mr. de Fontette Intendant  
 de Caen : *Capitaines des Gardes du Corps*, les  
 Marquis de Chabrian & de Levis : *Premier*  
*Aumônier*, l'Evêque de Limoges : *Capitaines des*  
*Cent-Suisses*, le Comte de Montbairey : *Premiers*  
*Gentilshommes de la Chambre*, les Marquis de  
 Montesquiou & de Montault : *Premier Maréchal*  
*des Logis*, le Sieur Ménard de Cleves : *Maîtres*  
*de la Garde-robe*, les Sieurs de Crenay & d'A-  
 varey : *Premier Maître d'hôtel*, le Marquis de  
 Sinette : *Ecuyer ordinaire*, le Sieur de Reuilly :  
*Aumônier ordinaire*, l'Abbé de Cusac : *Maître*  
*de l'Oratoire*, l'Abbé de Saintsimont : *Trésorier-*  
*Général*, le Sieur Papillon de la Ferté. Tous les  
 fonds provenant de l'acquisition des Charges de  
 ce Prince, sont portés au Trésor Royal, qui  
 en délivrera des récépissés, sur lesquels on ex-  
 pédiera des provisions, qui seront ensuite scel-  
 lées à la Chancellerie de Mr. le Comte de Pro-  
 vence.

Mr. de Montholon, premier Président du  
 Parlement de Metz, qui a eu avec Mr. de Ca-  
 lonne Intendant de Metz une querelle qui a fait  
 assez de bruit, a obtenu de la Cour vingt mi le  
 livres de pension. Mr. de Montholon son frere,  
 Procureur Général de la Chambre des Comptes,  
 a eu aussi une pension de six mille livres.

Le Duc de Praslin a reussi dans un projet  
 qu'il avoit depuis long-tems de tirer des Isles  
*Moluques* les plants des différentes épiceries, si  
 soigneusement gardés par les Hollandois, qui  
 s'en sont attribués le commerce exclusif. D'ail-  
 leurs le Sieur Poivre, Intendant de l'Isle de  
*France*, est parvenu de son côté à avoir des  
 Poivriers, des Canelliers, des Muscadiers & des  
 Girofliers ;